

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MARS 2018

Rapport annuel sur les stations d'épuration de la commune et sur l'eau potable

D'après le compte-rendu du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine envoyé par la Direction Territoriale de la Haute-Loire, il apparaît en conclusion que l'eau est conforme aux normes eaux de distribution, que l'eau est de qualité sanitaire satisfaisante.

La station d'épuration de Cussac – Le Bourg a fonctionné de manière satisfaisante en 2017 ; son exploitation, effectuée par du personnel compétent, est rigoureuse selon les conclusions du Service d'Assistance technique à l'eau et à l'Assainissement du Département.

Présentation du site en ligne pour la réservation des repas de cantine

La Communauté d'Agglomération a mis en place, un logiciel de gestion qu'elle met à la disposition des communes en commençant par la plateforme de gestion des cantines.

Ce site en ligne pour la réservation des repas de cantine a été présenté au Conseil Municipal.

La réflexion va continuer lors d'un prochain conseil municipal et sera présentée lors des 2 prochains conseils d'école.

Maîtrise d'œuvre du chantier route de Solignac

Le cabinet AB2R a été retenu.

Velay Sud 43

Cette association emploie depuis 3 ans un brevet d'état afin d'assurer la gestion et l'encadrement des équipes de jeunes ainsi que les activités périscolaire pour la somme de 2 000 € par an (portée à 2 500 € en raison de la défection de la commune de Solignac-sur-Loire).

Compte tenu de la satisfaction de tous, la commune de Cussac, après en avoir délibéré, renouvelle l'aide financière pour 3 ans.

Biens de Section

Un arrêté du Préfet autorisant le transfert sur la commune des biens de section a été pris.

Cela doit passer par un acte juridique

Une délibération du Conseil Municipal autorise la désignation de la Société ACTIF

Décisions du Maire

Le Maire n'a pas fait usage de son droit de préemption lors de la vente des parcelles, rue de la Pinède et rue du Theron.

L'avant-projet du Budget 2018 a été présenté.

*La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu en Mairie, à 20 h 15, **lundi 9 avril 2018.***